

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 17

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et laborieux. Une première partie de cet ouvrage doit avoir été publiée précédemment, et le volume que nous annonçons lui fait suite comme *seconde partie*. Il comprend les événements dès 1740 à 1815, c'est-à-dire surtout les deux grandes époques de Frédéric-le-Grand et de Napoléon. Cette riche période est esquissée parfaitement dans ses traits principaux soit politiques, soit stratégiques, soit tactiques. Toutes les campagnes effectuées et tous les progrès qui s'en suivirent, sont résumés avec netteté et méthode ; l'on a ainsi, en 200 pages, un tableau complet de tous les faits militaires marquants de l'histoire moderne. Un tel livre ne peut donc manquer d'être précieux pour tout officier désireux de se remémorer souvent ses premières études et pour tout homme de cabinet daignant croire que l'histoire militaire doit avoir une juste part dans l'histoire générale. L'atlas de 63 jolies petites planches coloriées, qui accompagne le récit (tout en pouvant se vendre à part), augmente notablement la valeur de cette utile publication.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le comité central des sociétés de tir aux armes de guerre qui s'est réuni le 26 courant, à Aarau, au grand complet, a décidé de faire demander à Zoug et à Frauenfeld si, pour le prochain tir fédéral, on a, oui ou non, l'intention de fixer à 1000 pieds la distance du tir avec armes et munitions à l'ordonnance fédérale et si on prêterait les mains à une réorganisation de la société fédérale ? S'il est répondu négativement, alors on s'occupera aussitôt de la fondation d'une nouvelle société fédérale en convoquant à cet effet les délégués des sections pour un jour du mois d'octobre. Le programme de la nouvelle société est déjà élaboré et adopté.

Mercredi 22 août MM. les officiers de Genève, réunis sous la présidence de M. le major fédéral Diodati, ont entendu l'intéressant rapport de leur commission, rédigé par M. le major Gas, et remis au comité central en juin dernier, sur l'avant-projet de loi militaire fédérale. La lecture de ce rapport a été écoutée, dit le *Journal de Genève* du 27 août, avec toute l'attention qu'il méritait. « Disons, dès maintenant, ajoute cette feuille, que, sur la proposition du président, des remerciements chaleureux ont été votés par l'assemblée à l'honorable rapporteur, et qu'elle a adhéré sans discussion à l'énoncé des raisons pour lesquelles la section de Genève ne peut se ranger au projet de réorganisation. »

Nous publierons prochainement *in extenso* le remarquable rapport de M. le major Gas dont le *Journal de Genève* a déjà donné d'intéressants extraits.

Une réunion de la société cantonale des officiers valaisans a eu lieu dimanche 22 août à Louèche-les-Bains.

Diverses propositions ont été faites et discutées. La première, concernant le meilleur mode de logement pour les recrues appelées à l'instruction. Le système actuel de logement à la caserne a été reconnu préférable. M. le capitaine Nicolas de Roten, attaché au département militaire, a lu sur ce sujet un rapport concluant. La société a rejeté ensuite, sur un préavis parfaitement motivé, le nouveau projet d'organisation militaire fédérale. Quant à la fondation Winkelried, le comité concluait à un système de subvention mixte à supporter en partie par l'autorité fédérale et en partie par le fonds de réserve cantonal provenant des cas de réformes. Cette manière de voir a été adoptée à l'unanimité.

Le 38 août s'est ouvert au bureau de l'état-major fédéral, à Berne, le cours annuel auquel assiste un certain nombre d'officiers de l'état-major. M. le colonel Siegfried, en sa qualité de chef de bureau, dirige le cours comme d'ordinaire, tandis que M. le colonel Rothpletz donne l'enseignement. Entre autres assistants

on y trouve les lieutenants-colonels de Sinner et de Gingins, les majors Ott, Brunn et Göldli, et les capitaines de Saussure, Lochmann et Berlinger.

Genève, 26 août. — Le Conseil d'Etat a nommé, le 20 courant, au grade de seconds sous-lieutenants dans l'infanterie du contingent :

MM. Schott, Eugène-Louis, précédemment	sergent à la 4 ^e du bataillon 84 ;
Aubert, Ch.-Hip.,	caporal » 1 ^{re} » 20 ;
Chenevière, M.-Alf.,	» » 1 ^{re} » 20 ;
Ricou, Félix-F.,	» » 3 ^e » 20 ;
Fazy, G.-Ls-G.,	» » 2 ^e » 20 ;
Frey, André-Alph.,	sergent » 3 ^e » 20 ;
Cramer, Ls-Fréd.,	sergent » 1 ^{re} » 20 ;
Piaget, Louis,	caporal » 1 ^{re} » 20 ;

lesquels viennent de terminer leur école d'aspirants qui a eu lieu au Plan-les-Ouates pendant l'école de recrues d'infanterie où ils ont rempli les fonctions de sergent-major et fourrier.

Notre bataillon n° 125 suit en ce moment son cours de répétition au Plan-les-Ouates ; il compte encore 608 hommes malgré le licenciement des hommes nés en 1835 et de ceux ayant déjà suivi un cours de répétition dans l'élite en 1868.

Vaud. — Dans la séance du Grand Conseil du 30 août, M. Deriaz, ingénieur, a développé une motion déposée la veille sur le bureau et conçue en ces termes :

« Le Grand Conseil nanti du projet de réorganisation militaire fédérale, et ensuite « des tendances centralisatrices qu'il renferme, invite le Conseil d'Etat à s'opposer « formellement à ce projet. »

Accueillie avec une visible faveur, cette motion a été renvoyée à l'examen d'une commission qui présentera son rapport à la session de novembre prochain.

France. — On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

« Un fait qui a sa place marquée dans nos colonnes, c'est la prise de possession du ministère de la guerre par S. Exc. M. le général Le Bœuf. Le nouveau ministre a reçu officiellement, le jeudi 26 août, la visite de son administration centrale et des corps d'officiers dans l'ordre suivant :

« M. le général Colson a présenté à S. Exc. M. le général Le Bœuf les officiers composant l'état-major de S. Exc. M. le maréchal Niel, son prédécesseur, et le personnel civil du cabinet. (1)

« Les directions composant l'administration centrale de la guerre ont été présentées au ministre par leurs directeurs respectifs ; la présentation ne s'est pas bornée aux directeurs, chefs et sous-chefs de bureau, le ministre a exprimé le désir qu'elle comprît tous les employés des bureaux, sans distinction de grade. Ce changement apporté au programme habituel a produit une heureuse impression sur le nombreux et si honorable personnel que le ministre a voulu, dès le premier jour, traiter en collaborateurs.

« Les officiers de tout grade de la garde impériale, de l'armée de Paris et de la garde nationale mobile de la Seine ont ensuite défilé devant le ministre, ayant à leur tête les maréchaux qui les commandent. »

Ajoutons que la presse est unanime à faire l'éloge des premiers actes du nouveau ministre, et que l'habileté qu'il a montrée dans son commandement du camp de Châlons en 1867 est d'un bon augure pour le service pratique de l'armée.

(1) Décédé à Paris le 14 août dernier après une courte maladie, le maréchal Niel laisse de vifs regrets dans l'armée, qui avait pu admirer son esprit d'initiative pendant ces deux dernières années et qui avait en lui toute confiance comme administrateur et ingénieur.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).